

Procédure d'octroi des licences

(à partir du 1^{er} avril 2017)

Contexte

La LFA souhaite améliorer son système d'attribution des licences par une informatisation partielle du processus. Pour les rameurs et les clubs, les changements seront les suivants :

- Nouveau formulaire « imprimable » et disponible en ligne
- Envoi des demandes par voie électronique

Procédure

1. Le rameur complète le formulaire et le fait signer par un médecin. Le formulaire est disponible au sein des clubs ou sur le site web de la LFA :
www.ligue-francophone-aviron.com/licences
Dans le cas d'une première licence, une copie du recto de la carte d'identité est demandée.¹
2. La personne désignée au sein du club :
 - a. Vérifie que le formulaire est correctement rempli, visé, daté et signé par le médecin, signé par le titulaire et/ou, s'il s'agit d'un mineur d'âge, par un des parents ou le représentant légal.

- b. Envoie un scan du formulaire à l'adresse mail suivante :

licences@ligue-francophone-aviron.com

Les fichiers sont à fournir au format pdf avec le nom de fichier suivant :

- CLUB_NOM_Prénom.pdf si envoi des fichiers individuels
- CLUB_ANNEE-MOIS-JOUR.pdf si plusieurs formulaires dans un fichier

3. Le secrétariat licence de la LFA retourne le formulaire signé et complété avec le numéro de licence.

Transition

Pendant une phase transitoire du 1^{er} avril au 30 avril 2017, les anciens formulaires seront encore acceptés. Ceux-ci seront à envoyer par voie postale à l'adresse :

Mr Henri Moureaux
Rue des Allouettes, 14
4600 Visé

¹ Les photos d'identité ne sont plus demandées.

